

Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000

Jeudi 15 février de 09H30 à 12h00

Espace Jean Moulin – Cavalaire-sur-Mer

Dossier suivi par Grégory SYLLA
Chargé de mission Natura 2000
gsylla@cc-golfedesainttropez.fr

Liste des membres présents :

Collège des élus

Monsieur Roland BRUNO	Maire de Ramatuelle et Vice- Pdt du Copil
Monsieur Philippe LEONELLI	Maire de Cavalaire-sur-Mer
Monsieur Jean PLENAT	Maire de Rayol-Canadel-sur-Mer
Monsieur Franck BOUMENDIL	Adjoint au Maire de Saint-Tropez
Madame Catherine HURAUT	Adjointe au Maire de La Croix Valmer
Monsieur Christophe ROBIN	Adjoint au Maire de Cavalaire-sur-Mer
Madame Muriel LECCA-BERGER	Conseillère Départementale du Canton de Sainte-Maxime
Madame Laetitia JAMEAU-LEDEUR	Représentant Madame S. MAUBORGNE, députée de la 4ème circonscription du Var

Collège des services et des établissements publics de l'Etat

Monsieur Eric LEFEBVRE	Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var, délégué à la mer et au littoral (DDTM/DML), représentant le préfet du Var coprésident du Copil
Madame Anne LE VEY-MAIRE	Direction départementale des territoires et de la mer du Var, déléguée adjointe à la mer et au littoral– chef du Service Affaires Maritimes et Portuaires (DDTM/DML/SAMP)
Monsieur Stéphan SECONDI	Direction départementale des territoires et de la mer, délégation mer et littoral du Var – Service Affaires Maritimes et Portuaires - Bureau Environnement Marin (DDTM/DML/SAMP)
Madame Céline VASCHETTI	Préfecture maritime de la Méditerranée - Division Action de l'Etat en mer - Pôle «Protection et aménagement durable de l'espace marin» représentant le préfet maritime de la Méditerranée coprésident du Copil
Madame Sandra RUNDE-CARIOU	Chargée de mission - Antenne Méditerranée de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) - Département Milieux Marins
Madame Martine GENDRE	Chargée de mission Natura 2000 en mer - DREAL PACA
Monsieur Philippe GONDOLO	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – Délégation Provence Alpes Côtes d'Azur
Madame Marie-Claire GOMEZ	Chargée de mission Natura 2000 - Parc national de Port-Cros

Collège des institutions, organismes, propriétaires fonciers et pressions liés au domaine terrestre

Monsieur Jean-Louis LOEUILLARD Département du Var - Direction de l'Environnement

Collège des usagers de la mer

Monsieur Guy D'ARCO 1^{er} Prud'homme de pêche de Saint-Tropez
Monsieur Christophe JOUAN Patron pêcheur - Prud'homme de pêche de Saint-Tropez
Monsieur Frédéric BLUA Prud'homme de pêche de Saint-Tropez
Monsieur André RAGGIO Pêcheur professionnel retraité – ancien Prud'homme de pêche
Monsieur Julien SGHEIZ Conseil Régional des Pêches et des Elevages Marins de PACA
Monsieur Guy HILY Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques (FVAN)
Monsieur Claude MAZELLA Secrétaire de la Fédération Varoise des Activités Nautiques (FVAN)
Monsieur William MILIZIANO Fédération française Motonautique (FFM)
Monsieur Pierre TRAPE Président du Comité Départemental Var de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FESSM) /Comité Départemental Olympique et sportif (CDOS) du Var
Monsieur Éric DIETERLEN Fédération française d'études et de sports sous-marins (FESSM)
Madame Julie PUIGREDO Société de transport maritime « Bateaux verts »

Collège des associations ou organismes œuvrant dans le domaine culturel et environnemental terrestre et maritime

Monsieur Jean-Claude MOREU Président de l'Association des exploitants de plage de Pampelonne (AEPP) et Vice-Président de la Fédération Nationale des Plages Restaurants (FNPR)
Monsieur André MARTINEZ-HUMAYOU Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Gestionnaire des Caps Taillat, Camarat et arrière plage de Pampelonne
Monsieur Raymond VIALA Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Gestionnaire des Caps Taillat, Camarat et arrière plage de Pampelonne
Monsieur Michel BLAISE Président – Association de Sauvegarde des sites de La Croix Valmer/UDVN83
Monsieur François REMOND Président d'honneur – Association de Sauvegarde des sites de La Croix Valmer/UDVN83
Monsieur Bruno GOETHALS Association Vivre dans la Presqu'île de Saint-Tropez
Madame Yvonne TRIAY Association Vivre dans la Presqu'île de Saint-Tropez

Autres participants

Monsieur Laurent MOTTIN Responsable des affaires maritimes et portuaires – Mairie de Saint-Tropez
Madame Céline CANEPA Service Environnement – Mairie de Cavalaire-sur-Mer
Monsieur Frédéric GLEIZES Chef de cabinet - Mairie de La Croix Valmer
Madame Charlene DUPONT Mairie de La Croix Valmer

Structure animatrice

Monsieur Sylvain CROUZET Directeur du pôle Environnement –Cadre de vie –Développement Durable – Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Monsieur Jean-Philippe MORIN	Chef du service Observatoire marin Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Madame Laura MARECHAL	Assistante au chef de service Observatoire marin Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
Monsieur Grégory SYLLA	Chargé de mission Natura 2000 – service Observatoire marin Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Liste des personnes excusées :

Monsieur Renaud MUSELIER	Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur Gil BERNARDI	Maire du Lavandou
Monsieur Jean-Pierre SERRA	Président de l'Agence de développement « Var Tourisme »
Monsieur Patrick BONNET	Président du Comité Côte d'Azur - Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA)
Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU	Directeur - Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM)
Monsieur Alain BACCINO	Président - Chambre d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur Michel L'HOUE	Directeur - Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)
Monsieur Olivier ARNAUD	Directeur du Domaine du Rayol (association ADORA)
Madame Catherine HENRY	Référent départemental sports de nature - Direction départementale de la cohésion sociale du Var (Préfecture du Var)
Madame Catherine RAIS	Chargée de Mission Territoriale - Secrétariat Général (Sous-Préfecture de Draguignan)
Monsieur Pierre BOISSERY	Cellule Mer et Littoral - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Monsieur Jean-Louis PONNELLE	Liche Club Baie de Cavalaire / Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée (FNPSA)
Monsieur Stéphane SOULAS	Chef de poste – Sémaphore de Camarat
Monsieur Marc AERNOUITS	Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP)
Monsieur Georges KORHEL	Société Nautique de Saint-Tropez
Monsieur Geoffrey RIBERON	Association « Pêcheurs du Golfe de Saint-Tropez (Surfcasting)
Monsieur Pierre TOURENQ	Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques / Sun force
Madame Frédérique BALLARINI	Société PEP'S SPIRIT (Eco-tourisme)
Monsieur Sébastien LAPLACE	Société Octopussy (Bateau-école / loueur)
Monsieur Marc VERLAQUE	Rapporteur scientifique du site - Chercheur CNRS - Institut Méditerranéen d'Océanographie - Aix-Marseille Université

Les documents sont remis aux membres présents en début de séance et sont disponibles sur le dossier de partage dédié au site Natura 2000 Corniche varoise (copiez/collez l'adresse suivante dans votre navigateur internet) : <ftp://ftp.cluster006.hosting.ovh.net/>

Utilisateur : ccgolfed-Natura2000

Mot de passe : Cornichevaroise83 (respectez la majuscule)

Ordre du jour :

Accueil

1. Bilan annuel de gestion
 - Contrats mis en œuvre
 - Contrats en préparation
 - Animation de la Charte Natura 2000
 - Evaluation d'incidences
 - Suivis scientifiques et techniques
 - Communication
 - Démarches structurantes : Volet littoral et maritime du Scot
2. Etat d'avancement du Docob
3. perspective 2018
4. Questions diverses
 - Analyse du risque pêche (CRPMEM/AFB)
 - Autre

Accueil

M. Philippe Leonelli, très heureux d'accueillir ce comité de pilotage (copil) dans sa commune, souhaite la bienvenue à tous les membres et cède la parole au Vice-président du copil M. Roland Bruno, Maire de Ramatuelle.

Ce dernier remercie les membres présents et notamment ses collègues élus. Il rappelle que le comité de pilotage est présidé conjointement par la Préfecture maritime de Méditerranée et la Préfecture du Var, représentée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Lui-même en assure la vice-présidence.

Après avoir présenté l'ordre du jour de la séance, M. Bruno invite les représentants des services de l'Etat, qui coprésident cette assemblée à prendre la parole, et notamment M. Eric Lefebvre, Directeur adjoint de la DDTM du Var, nouvellement arrivé en poste le 1^{er} janvier 2018.

M. Lefebvre rappelle que 2018 est une année charnière pour le site Natura 2000 Corniche varoise dans la mesure où s'achèvera en novembre, la première convention d'animation. Il se réjouit par ailleurs de la vitalité du site, et souhaite que celle-ci perdure.

Mme Vaschetti, représentant le Préfet maritime de Méditerranée remercie à son tour l'assemblée d'être venue nombreuse. Elle rappelle que 48 sites Natura 2000 composent la façade Méditerranéenne française et qu'il est rare de voir une telle mobilisation. Elle remercie enfin M. le maire de Cavalaire d'accueillir ce copil dans sa commune et M. Roland Bruno pour la prise en charge financière de l'animation au travers du service Observatoire marin de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

M. Bruno souhaite enfin excuser Mme la Députée Sereine Mauborgne, retenue par ailleurs mais représentée par sa collaboratrice Mme Laetitia Jameau-Ledeur.

Suite à ce propos liminaire, un tour de table est réalisé.

1. Bilan annuel de gestion

a- Contrats mis en œuvre en 2017 :

4 contrats Natura 2000 ont été réalisés au cours de l'année 2017, dont 3 concernent des opérations d'installation de balisage dit « écologique » constitués de dispositifs d'ancrage fixes et de lignes de mouillage sans contacts avec les fonds marins.

Il est précisé que les montants présentés (66 997,20€ pour 45 bouées de 300m, et 26 643,60€ pour 33 bouées de ZIEM/ZRUB) concernent uniquement l'investissement initial et n'incluent pas les opérations de dépose post-saison estivale. Par ailleurs, ces montants correspondent à la fourniture et la pose des ancrages et des lignes, mais n'incluent pas la fourniture des bouées de balisage, déjà propriétés des communes et qui ont pu être réutilisées en l'état.

b- Contrats en préparation :

2 contrats proprement dit sont en préparation et devraient voir le jour en 2018. 2 autres actions initialement inscrites en tant que contrats, seront mises en œuvre via d'autres financements.

S'agissant du remplacement du nettoyage mécanique des plages par un nettoyage manuel sur les plages de Bonporteau (Cavalaire) et de Rayol-Canadel. Il est rappelé que l'aide financière porterait sur le surcoût généré par la conversion du mode mécanique au mode manuel. L'expérience menée ponctuellement la saison passée par la commune de Rayol-Canadel a mis en évidence la nécessité d'accompagner cette démarche par une communication adaptée, car les usagers des plages peuvent se montrer insatisfaits du résultat. Les exemples de Gigaro (plage du Conservatoire du littoral sous gestion du parc national de Port-Cros) et du Cap Taillat (sous gestion du CEN Paca) sont également évoqués en ces termes. Le Conservatoire du littoral relativise toutefois cette insatisfaction par le grand nombre de visiteurs qui malgré tout fréquente ces plages.

Concernant le second contrat relatif au nettoyage des zones d'AOT individuelles (Capilla et Rayol-Canadel), il est précisé que ces mesures s'intègrent désormais dans un contexte de création de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) - ce qui n'était pas nécessairement pensé initialement comme tel dans le Docob - garantissant le bannissement des anciennes pratiques qui ont conduit à la dégradation des fonds marins dans ces secteurs.

En lien avec la gestion des AOT individuelles, il est conseillé de marquer son dispositif d'ancrage avec le numéro de l'AOT attribuée afin d'éviter les vols ou les contestations de propriété.

La DDTM précise que ces zones d'AOT individuelles sont gérées par ses services et qu'elle se tient prête à collaborer avec l'animateur et les communes concernées pour fournir des informations sur les pétitionnaires, informer ces derniers dans la perspective de transition vers les ZMEL, pour rappeler la réglementation et si besoin réaliser des opérations communes sur le terrain.

Enfin, à propos de l'extension de la ZMEL de Cavalaire pour lui permettre d'accueillir des embarcations comprises entre 16 m à 30 m, il est précisé que 2 aménagements seront réalisés pour l'été 2018 et que cette opération se fait avec l'appui de l'Observatoire marin de la communauté de communes.

Point d'avancement sur le projet de ZMEL à Pampelonne :

Il est rappelé que toutes les options ont pu être débattues lors de groupes de travail organisés en 2012 et 2013 spécifiquement sur ce projet, et notamment l'option de reculer le mouillage au-delà de la limite inférieure de l'herbier de posidonie (-35m). Cette option n'a pas été retenue en l'état car :

- elle renverrait le mouillage à plus de 2km de la côte, en dehors des conditions d'abri qu'offre la baie
- elle déplacerait les ancrages sur des fonds partiellement composés de coralligène (habitat d'intérêt communautaire), non impactés à ce jour par le mouillage sur ce secteur

Par ailleurs la DDTM précise que depuis la publication de l'arrêté 155/2016, le mouillage des unités de plus de 80 m est encadré : 1 grande zone dans le golfe de St Tropez et 3 zones préférentielles ont été déterminées à Pampelonne pour ces navires qui ont l'obligation de faire une demande au CROSS Méditerranée. Pour les navires de grandes plaisance d'une taille comprise entre 45 et 80 mètres, c'est un régime de déclaration qui a été instauré, le CROSS (ou le sémaphore) pouvant agir par veto.

M. Bruno, retrace le contexte Natura 2000 au sein duquel ce projet a émergé et notamment les importantes dégradations qui ont pu être mises en évidence lors des diagnostics (tranchées, blocs d'herbier arrachés, etc.). Il insiste sur la nécessité de cette opération portée par la commune de Ramatuelle, qui se veut être le prolongement en mer du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne.

La prud'homie de pêche évoque un projet similaire porté par une société privée dans le golfe de Saint-Tropez qui n'a pas connu une grande rentabilité l'an passé et s'inquiète de cette démarche à Pampelonne, tout en comprenant la nécessité de préserver les fonds.

Sur ce point, le délégué à la mer et au littoral indique qu'à l'occasion d'une réunion de retour d'expérience tenue en septembre 2017 en préfecture maritime, il a été suggéré à la société « *Perfect mooring* », maître d'ouvrage de ce projet, de rechercher une autre position dans le golfe de Saint-Tropez.

Deux autres inquiétudes ressortent du projet de ZMEL à Pampelonne : l'une concerne la possibilité offerte par la future ZMEL de mouiller la nuit à Pampelonne, alors que la baie était très peu fréquentée de nuit. L'autre porte sur la rentabilité de la zone dans sa configuration actuelle, où la moitié de la baie reste libre et gratuite, et la crainte à court terme de voir le futur gestionnaire étendre la ZMEL sur la partie sableuse dans un souci de rentabilité.

La DDTM rappelle la stratégie portée notamment par la Préfecture maritime concernant le développement de coffres pour diminuer l'impact des ancrages sur les fonds marins. Elle explique la grosse pression du mouillage que subit le littoral varois, et les efforts considérables qui sont produits par l'ensemble des services d'Etat pour la limiter dans un contexte de moyens humains, matériels et financiers contraint (20 moyens nautiques supérieurs à 10m pour surveiller 2.000 km de côte) alors que les besoins de surveillance et de contrôle ne cessent de croître : contrôle des pêches, sécurité des loisirs nautiques, surveillance de l'environnement marin, protection du public (lutte anti-terroriste) lors de grands évènements en zone littorale.

c- Charte :

Un projet de charte encadrant la pratique des concours de Surfcasting a été élaboré entre la communauté de communes et l'association des pêcheurs du golfe de Saint-Tropez. Celui-ci est actuellement soumis à l'expertise de la DDTM.

Cette pratique sera par ailleurs étudiée par l'Observatoire marin à l'échelle du territoire intercommunal pour en évaluer l'ampleur et les impacts éventuels sur la ressource.

La prud'homie de pêche se dit opposée à ces concours, tout comme ceux de pêche sous-marine en apnée.

d- Evaluation d'incidences

M. Lefebvre propose que les accusés de réception transmis aux organisateurs de manifestations nautiques soient envoyés en copie à l'animateur du site Natura 2000 pour lui permettre de mieux appréhender les manifestations qui se tiennent au sein de l'aire marine protégée.

Il répond favorablement à la demande du parc national de Port-Cros d'être destinataire des AR pour les manifestations se déroulant dans le périmètre de la charte.

e- Suivis scientifiques et techniques

Les résultats de l'étude Semantic TS menés en 2016/2017 à Pampelonne sont présentés, mettant l'accent sur l'urgence de traiter la problématique du mouillage sur ce secteur.

f- Communication

L'opération « cartes postales » semble recueillir l'adhésion des membres du comité de pilotage. Les pêcheurs de Saint-Tropez et la société « Bateaux verts » proposent d'en distribuer dans le cadre de leurs activités respectives.

Il est également conseillé de faire publier des encarts publicitaires dans les revues communales et les journaux locaux pour faire connaître l'aire marine Corniche varoise, et de se rapprocher des loueurs de bateaux.

g- Démarches structurantes : Volet littoral et maritime du Scot

Sans objet

2. Etat d'avancement du Docob

Les principales mesures qui n'ont pas encore été mise en œuvre sont directement liées au projet de zone de mouillage et d'équipements légers de Pampelonne. Elles le seront une fois la zone de mouillage opérationnelle.

3. Perspective 2018

Le rapprochement avec le collège de Gassin est évoqué (classe de 6^{ème} Environnement), pour construire un projet pédagogique autour de l'aire marine protégée. Plusieurs membres sont unanimes pour dire combien cette démarche est importante, dès le plus jeune âge.

S'agissant de la mise en place de l'exposition « Grande plaisance » dans le port de Saint-Tropez pour la saison estivale 2018, la commune de Saint-Tropez préconise de se rapprocher de la direction du Port.

La question de l'animation du site terrestre est soulevée au regard des incendies de l'été 2017. Le Conservatoire du littoral précise que suite à ces événements, la mise à jour des plans de gestion va être lancée, ce qui pourra bénéficier à la mise à jour le document d'objectifs sur la partie terrestre.

La convention d'animation sera donc débattue dans le courant de l'année 2018 pour permettre une continuité dans l'animation du site Corniche varoise.

4. Questions diverses

- Analyse du risque pêche (CRPMEM/AFB)

Cette démarche a été initiée par une circulaire de l'Etat parue en 2013 qui impose à chaque pêcheur professionnel de démontrer l'absence d'impact de son activité sur les habitats naturels d'intérêt communautaire, repris par la loi cadre Biodiversité. Cette analyse doit être menée par chaque site Natura 2000 marin, une méthode de travail a été développée par le MNHN en lien avec l'AFB notamment. L'AFB dans son rôle d'appui technique aux gestionnaires se propose de mener cette analyse à l'échelle de la région PACA en partenariat avec le CRPMEM PACA (demande de financement auprès du FEAMP). Elle débutera début 2019 avec notamment des enquêtes auprès des pêcheurs professionnels au second semestre 2019.

- Autres :

- La prud'homie de pêche pointe la mauvaise qualité des eaux en sortie d'émissaire dans le golfe de Saint-Tropez, fortement préjudiciable à la qualité du milieu récepteur.
- Le CEN Paca demande s'il est prévu d'installer des dispositifs d'ancrage écologique pour matérialiser le chenal de l'Escalet actuellement composé d'une chaîne mère sur l'herbier de posidonie.
- Où en est le projet de cantonnement de pêche ?
Le premier prud'homme rappelle l'historique de la démarche portée par la prud'homie et le vote finalement majoritairement hostile au projet à 1 voix près. Roland Bruno rappelle que la communauté de communes se tient au côté de la prud'homie pour l'assister si besoin.
- La ressource en eau est également évoquée, avec le projet de station de lagunage à Pardigon pour filtrer les eaux épurées en sortie de station, à l'instar des très bons résultats obtenus à Porquerolles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bruno remercie l'assistance pour les échanges constructifs qui se sont tenus et lève la séance. Rendez-vous est donné à la fin d'année 2018/début d'année 2019 pour présenter les avancées de l'animation du site Natura 2000 Corniche varoise.